



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 28 OCTOBRE 2023

Affaire n° 34-20231028

Organisation et fonctionnement des écoles du Tampon Désignation des représentants de la Commune aux conseils d'école de la primaire Ernest Vélia, de la maternelle et de l'élémentaire Charles Isautier

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 octobre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 octobre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 10
- absent : 0

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-huit octobre à neuf heures cinquante-sept minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Marie-Lise Blas par Sylvie Jean-Baptiste, Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Augustine Romano, Martine Corré par Jean-Philippe Smith, Véronique Fontaine par Evelyne Robert, Serge Sautron par Maurice Hoarau, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 34-20231028

**Organisation et fonctionnement des écoles du Tampon
Désignation des représentants de la Commune aux
conseils d'école de la primaire Ernest Vélia, de la
maternelle et de l'élémentaire Charles Isautier**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-21,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D411-1 et R421-14-7°,

Vu le rapport n° 34-20231028 présenté au Conseil Municipal du 28 octobre 2023,

Considérant que la Commune a la charge des écoles maternelles, primaires et élémentaires situées sur son territoire,

Considérant qu'à ce titre, le Maire (membre de droit) ou son représentant et un conseiller municipal sont appelés à siéger aux conseils d'école ou d'administration des établissements scolaires,

Considérant la démission au poste de conseillère municipale de Madame Patricia Lossy, élue titulaire représentante la collectivité aux conseils d'école de la primaire Ernest Vélia,

Considérant la délibération n° 19-20230225 portant sur le redécoupage de l'école primaire Charles Isautier en une école maternelle et une école élémentaire et portant à 41 le nombre d'écoles sur le territoire communal,

Considérant la proposition du Maire, approuvée à l'unanimité, de désigner par un vote à main levée les représentants de la commune appelés à siéger en qualité de titulaire à la primaire Ernest Vélia et en qualité de titulaire et de suppléant à la maternelle et à l'élémentaire Charles Isautier,

**Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 28 octobre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

- Article 1** Madame Mimose Dijoux-Rivière, conseillère municipale, est désignée élue titulaire représentante de la commune au sein des conseils d'école de la primaire Ernest Vélia,
- Article 2** Les représentants de la commune au sein des conseils d'école de la maternelle Charles Isautier sont :
- Madame Francemay Payet-Turpin, conseillère municipale, désignée élue titulaire
 - Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, 7^e adjoint au maire, désigné élu suppléant
- Article 3** Les représentants de la commune au sein des conseils d'école de l'élémentaire Charles Isautier sont :
- Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, 7^e adjoint au maire, désigné élu titulaire
 - Monsieur Bernard Picardo, 5^e adjoint au maire, désigné élu suppléant
- Article 4** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,